

Réseau Fibre optique sur territoire communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le budget 2013 élaboré en septembre 2012, une somme de Chf 170'000.- a été affectée aux travaux de la mise en place de la fibre. Cette calculation était basée sur l'enquête que nous avons faite auprès des propriétaires de bâtiments situés sur la commune, et nous avons constaté que 110 propriétaires de bâtiments étaient intéressés par le raccordement. La somme de Chf 170'000.- a été également évaluée avec la capacité des entreprises à participer aux chantiers.

Situation actuelle

Durant les différentes actions menées par la commune, les retours de contrats signés nous indiquent que près de 250 propriétaires souhaitent l'installation du réseau de fibre optique.

Les mauvaises conditions météo du début d'année nous ont contraint à engager plusieurs entreprises en simultané afin qu'en fin d'année 2013, une partie des raccordements soient effectués.

L'organisation mise en place avec les différentes entreprises nous donne satisfaction, et nous relevons une rapidité d'exécution plus efficace que prévue.

C'est pour cette raison et afin de ne pas ralentir les travaux sur l'année 2013 que la municipalité demande un crédit complémentaire au budget 2013, soit :

		Budget 2013	Coûts	Augmentation budget
850.3144	Travaux	170'000.-	425'000.-	255'000.-
850.4650	Participation de tiers	110'000.-	275'000.-	165'000.-
850.4810	Prélèvement sur réserve	60'000.-	150'000.-	90'000.-

A noter que la réserve sur travaux futurs s'élève en 2012, à Chf 395'000.- (N° 9282.4).

La réserve travaux fibre optique à CHF. 60'000.- (N°9282.7)

E N C O N C L U S I O N

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal n° 19-2013,
- Oui le rapport de la commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- ❖ **De financer** ce crédit complémentaire par un prélèvement de Chf 90'000.- sur la réserve pour travaux futurs (9282.4).

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

J.-F.Paillard

M. Thévenaz

Délégués municipaux, MM. Stéphane Guex & Jean-Franco Paillard